

28 septembre 2026

À quoi ressemblera le Bassin de Thau en 2043 ?

Pendant 31 jours, donnez votre avis sur le projet

Du 29 septembre au 29 octobre 2026, le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) révisé du Bassin de Thau est soumis à enquête publique. Un mois pour donner son avis sur la feuille de route qui engagera les 14 communes du territoire pour les vingt prochaines années.



Entre mer, lagunes et collines, le Bassin de Thau aborde des années décisives. Montée du niveau de la mer, érosion des lidos, tension sur l'eau potable, pression foncière, mutation de l'économie productive et touristique : le territoire est en première ligne. Le Syndicat mixte du Bassin de Thau (SMBT) a passé plusieurs années à écrire une réponse pour le territoire. Elle s'appelle le SCOT (le Schéma de cohérence territoriale) et elle est désormais entre les mains des habitants.

Arrêté par le comité syndical le 24 février 2026, ce projet de SCOT révisé sera soumis à l'avis du public **du mardi 29 septembre 2026 à 9h00 au jeudi 29 octobre 2026 à 17h30**, soit 31 jours consécutifs, sur l'ensemble des 14 communes de Sète Agglopôle Méditerranée.

Contact presse

Tél. 04 67 74 61 60

contact@smbt.fr

Syndicat mixte du bassin de Thau

328 quai des Moulins - 34200 Sète

Tél. 04 67 74 61 60 - contact@smbt.fr

www.smbt.fr



Un document qui fixe le cadre et un cap

Le SCOT est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui s'intercale entre le document de planification régionale (le SRADDET d'Occitanie) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes. C'est lui qui fixe le cadre : combien de logements produire et selon quelles priorités géographiques, quelle enveloppe foncière ne pas dépasser, quels espaces préserver, comment protéger l'eau, les paysages et les mas conchylicoles, ou encore comment accueillir de nouveaux habitants sans grignoter les espaces agricoles et naturels.

Les PLU communaux devront être compatibles avec le SCOT, c'est-à-dire aller dans le sens de ses principes, tout en laissant aux communes la maîtrise des choix à l'échelle parcellaire.

Le SCOT en vigueur date de 2014. Sa révision intègre douze années d'évolutions réglementaires et sociétales : la loi Climat et Résilience et la trajectoire Zéro artificialisation nette (ZAN), l'accélération du changement climatique, la modernisation du cadre réglementaire des SCOT, mais aussi les nouvelles attentes des habitants en matière de cadre de vie et de préservation du territoire.

Comment participer

Consulter le dossier

- **En ligne**, à tout moment : www.registre-dematerialise.fr/7556 et sur www.smbt.fr (rubrique SCOT).
- **Sur papier**, aux heures habituelles d'ouverture, dans trois lieux : **SMBT**, 328 quai des Moulins, 34200 Sète (lun-ven, 9h-12h / 14h-18h) ; **Mèze**, Mairie annexe 2, 2 rue de la Cave Coopérative (lun-ven, 8h-12h / 13h30-17h30) ; **Gigean**, Hôtel de Ville, 1 rue de l'Hôtel de Ville (lun-jeu, 8h-12h / 13h30-17h30 ; ven, 8h-12h / 13h30-16h30).

Déposer une observation

- Sur le **registre dématérialisé** : www.registre-dematerialise.fr/7556
- Par **courriel** : enquete-publique-7556@registre-dematerialise.fr
- Sur les **registres papier** disponibles dans les trois lieux d'enquête.
- Par **courrier** : M. le Président de la commission d'enquête - SCOT du Bassin de Thau, SMBT, 328 quai des Moulins, 34200 Sète.
- **De vive voix**, lors des permanences de la commission d'enquête.

Rencontrer la commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Montpellier :

Encore 6 permanences, 2 dates, 3 lieux pour rencontrer la commission d'enquête :

Date	Sète (SMBT)	Mèze (Mairie annexe 2)	Gigean (Hôtel de Ville)
Jeudi 15 octobre 2026	9h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00
Jeudi 29 octobre 2026	14h00 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30

La commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Montpellier.

Et après ?

À l'issue de l'enquête, la commission remettra son rapport et ses conclusions motivées. Le projet pourra alors être ajusté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'Autorité environnementale et des observations du public, avant son approbation par le comité syndical du SMBT.

À propos du SCOT du Bassin de Thau

Document de planification stratégique prévu par le code de l'urbanisme, le Schéma de cohérence territoriale met en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de commerce et d'environnement. Celui du Bassin de Thau couvre les 14 communes de Sète Agglopôle Méditerranée et comporte un chapitre individualisé valant Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). Il est porté par le SMBT

Contact presse

Tél. 04 67 74 61 60
contact@smbt.fr

Syndicat mixte du bassin de Thau

328 quai des Moulins - 34200 Sète
Tél. 04 67 74 61 60 - contact@smbt.fr

www.smbt.fr   